



# Bourse à la mobilité internationale des étudiants

La Région Île-de-France encourage financièrement les étudiants inscrits en BUT, licence ou master à effectuer un séjour ou un stage à l'étranger.

## Quels sont les objectifs de cette aide ?

- Accompagner la mobilité des étudiants franciliens à l'international,
- Favoriser l'insertion professionnelle.

## Qui peut bénéficier de cette aide ?

Les étudiants éligibles inscrits :

- Dans un établissement d'enseignement supérieur francilien partenaire du dispositif,
- Dans une formation initiale de cursus BUT, licence ou master (hors apprentissage et alternance et année de césure).

### Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

Réaliser un stage ou un séjour d'études à l'étranger d'une durée de 1 à 10 mois durant l'année universitaire, dans le cadre d'un accord inter-établissements (partenariat entre établissements d'enseignement, convention avec un organisme public ou privé).

### Quelles sont les modalités de l'aide ?

L'aide régionale est conditionnée au niveau de ressources de l'étudiant (quotient familial du foyer fiscal inférieur ou égal à 19 190 €). Cette aide comprise entre 250 € et 450 € par mois pourra être versée par l'établissement partenaire pour soutenir de 1 à 10 mois de mobilité maximum, selon les crédits alloués par la Région.

### Comment obtenir cette aide ?

Les dossiers de candidature des établissements sont à déposer sur la plateforme des aides régionales, **mesdemarches.iledefrance.fr**. Les étudiants doivent faire leur demande d'aide auprès du service des relations internationales de leur établissement (s'il est partenaire du dispositif).

- Contact : **boursesmobilité.etudiants@iledefrance.fr**

### Plus d'information :

[www.iledefrance.fr/bourses-mobilite-ile-de-france-informations-aux-etudiants-en-licence-master](http://www.iledefrance.fr/bourses-mobilite-ile-de-france-informations-aux-etudiants-en-licence-master)